



Assemblée générale

Distr. générale
18 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa soixantième session*

Genève, du 16 au 27 septembre 2013

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour	3
A. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés: deuxième rapport d'activité	4
B. Le développement économique en Afrique: Commerce intra-africain: libérer le dynamisme du secteur privé.....	4
C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement	6
D. Suite donnée au rapport du Corps commun d'inspection et aux conclusions concertées de la vingt-sixième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement du 6 juillet 2012	7
E. Autres décisions du Conseil	7
II. Résumé du Président	10
A. Déclarations liminaires	10
B. Débat de haut niveau: Voir plus loin: La CNUCED et les nouveaux modèles de croissance au service du commerce et du développement.....	13

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa soixantième session, tenue du 16 au 27 septembre 2013 à l'Office des Nations Unies à Genève, qui sera publié, avec les rapports du Conseil sur les travaux de ses cinquante-sixième et cinquante-septième réunions directives et de sa vingt-septième session extraordinaire, sous la désignation suivante : *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 15 (A/68/15)*.



C.	Interdépendance: vers de nouvelles structures de la croissance mondiale.....	15
D.	Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés: deuxième rapport d'activité	16
E.	Le développement économique en Afrique – Commerce intra-africain: libérer le dynamisme du secteur privé.....	17
F.	Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement.....	18
G.	Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: accroître la demande intérieure et régionale pour parvenir à une croissance équilibrée et durable	19
H.	L'investissement au service du développement: les chaînes de valeur mondiales et le développement	20
I.	Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social.....	21
J.	Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien	22
K.	Rapport du colloque public de la CNUCED.....	24
III.	Questions de procédure et questions connexes	24
A.	Ouverture de la session	24
B.	Élection du Bureau.....	24
C.	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session	25
D.	Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes.....	26
E.	Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	27
F.	Ordre du jour provisoire de la soixante et unième session du Conseil.....	27
G.	Adoption du rapport.....	27
Annexes		
I.	Ordre du jour de la soixantième session du Conseil du commerce et du développement .	28
II.	Participation	30

Introduction

La soixantième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 16 au 27 septembre 2013; au cours de sa session, le Conseil a tenu neuf séances plénières – ses 1103^e à 1111^e séances.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés: deuxième rapport d'activité

Conclusions concertées 518 (LX)

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport intitulé «Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés: mesure et analyse comparative des capacités productives des pays les moins avancés»;

2. *Prend note* des principales conclusions du rapport, à savoir qu'au fil des ans, la diversification s'est réduite dans les pays les moins avancés (PMA), si l'on en croit l'indice de concentration des marchandises; que la part des activités manufacturières dans l'économie nationale des PMA reste faible; que seuls deux PMA ont un approvisionnement total en énergie primaire par habitant supérieur à la moyenne des autres pays en développement; et que la plupart des PMA n'ont pas encore atteint un ratio investissement/produit intérieur brut supérieur à 25 %;

3. *Reconnaît* que plusieurs PMA ont accompli des progrès importants dans certains aspects du renforcement des capacités productives, tels que l'augmentation des dépenses publiques consacrées à l'éducation et de la part du produit intérieur brut allouée à la recherche-développement, mais que de graves problèmes restent à surmonter dans les domaines de l'infrastructure matérielle, de la diversification et de la valeur ajoutée des exportations, de l'accès au financement, des technologies de l'information et de la communication ainsi que du cadre économique général, qui est à améliorer;

4. *Constata avec préoccupation* que les capacités productives des PMA sont gravement limitées et inadéquates, et que l'insuffisance des capacités productives est la cause et la conséquence de la faiblesse des liens de production et de l'absence de diversification et de création de valeur ajoutée dans leur économie;

5. *Reconnaît* qu'il importe d'utiliser des indicateurs pour connaître l'état des capacités productives des PMA et aider ces pays à mener des actions visant expressément à accélérer la transformation structurelle de leur économie et à suivre les résultats obtenus;

6. Tout en reconnaissant que la mesure et l'analyse comparative des capacités productives sont à la fois complexes et difficiles en raison du nombre de domaines à évaluer et de l'insuffisance des données, *salue* l'initiative que le secrétariat de la CNUCED a prise dans

ce domaine, dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés et conformément au paragraphe 65 e) du Mandat de Doha, et encourage la CNUCED à intensifier ses consultations avec les gouvernements des PMA dans le but de les aider à utiliser ses travaux d'analyse pour recenser les orientations inadéquates et y remédier;

7. *Souligne* que les PMA doivent prendre des mesures pour accroître la quantité et améliorer la qualité des données dont ils disposent, notamment en renforçant leurs capacités statistiques et leurs mécanismes de suivi au niveau national, avec l'appui de la CNUCED et des partenaires de développement qui sont en mesure de le faire;

8. *Encourage* les gouvernements des PMA à poursuivre les efforts déployés au niveau national pour stimuler leur environnement économique, mobiliser leurs ressources intérieures et favoriser la croissance et le développement du secteur privé;

9. *Invite* les partenaires de développement à continuer d'aider les PMA à renforcer leurs capacités productives conformément au Programme d'action d'Istanbul;

10. *Souligne* qu'il importe que les PMA, les autres pays en développement et les partenaires de développement échangent leur expérience et leurs meilleures pratiques, afin de consolider les bases du renforcement de leurs capacités productives;

11. *Prie* la CNUCED, dans l'exercice de son mandat et dans la limite des ressources disponibles, d'approfondir ses travaux d'analyse visant à mettre au point des indicateurs quantifiables et les variables correspondantes pour mesurer les capacités productives de l'ensemble du secteur économique, afin de définir une méthode opérationnelle et des principes d'action sur la manière d'intégrer les capacités productives dans les politiques et stratégies nationales de développement des PMA.

1111^e séance plénière
27 septembre 2013

B. Le développement économique en Afrique: Commerce intra-africain: libérer le dynamisme du secteur privé

Conclusions concertées 519 (LX)

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Reconnaît* l'importance du commerce intra-africain dans le développement économique de l'Afrique et souligne le fait que les dirigeants africains se sont de nouveau engagés à stimuler ce commerce, comme en témoignent les décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement africains lors du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Addis-Abeba en janvier 2012;

2. *Accueille avec satisfaction* le *Rapport 2013 sur le développement économique en Afrique* du secrétariat de la CNUCED intitulé «Commerce intra-africain: libérer le dynamisme du secteur privé»;

3. *Prend note* du principal message du Rapport – à savoir que le commerce intra-africain est porteur d'une croissance et d'un développement soutenus en Afrique et qu'il peut contribuer à la création d'emplois – et souligne que, pour en optimiser les gains, il faut notamment libérer le dynamisme du secteur privé et adopter une approche de l'intégration qui soit axée sur le développement;

4. *Note* qu'en dépit d'une certaine croissance économique, le commerce intra-africain demeure faible par rapport au potentiel commercial de l'Afrique et au commerce intra-régional d'autres continents. La part du commerce intra-africain dans le commerce africain total a sensiblement diminué ces vingt dernières années;

5. *Reconnaît* que la médiocrité des infrastructures, l'absence de transformation structurelle, un accès au crédit insuffisant, l'instabilité politique, l'absence de conditions commerciales favorables, l'application inégale des accords commerciaux régionaux et, dans certains cas, la faible participation du secteur privé au processus d'intégration régionale sont quelques-uns des obstacles majeurs à l'expansion du commerce intra-africain;

6. *Est conscient* que le secteur privé a un rôle crucial à jouer dans le développement du commerce intra-africain et souligne la nécessité d'instaurer un dialogue régulier entre l'État et le secteur privé et de veiller à ce que ce dernier participe activement au processus d'intégration régionale;

7. *Considère* que la promotion de l'entrepreneuriat et le renforcement des capacités d'offre sont deux éléments essentiels pour accroître la capacité des entreprises africaines de produire et d'exporter des biens et, à cet égard, encourage les gouvernements africains à développer le secteur privé, notamment en améliorant les infrastructures, en renforçant le capital humain, en améliorant l'accès au crédit et en simplifiant les procédures ainsi que les lois et règlements qui régissent les entreprises;

8. *Considère en outre* que l'amélioration des capacités productives et de la compétitivité de l'Afrique est un très bon moyen de parvenir à un développement durable. Le commerce intra-africain devrait être stimulé par un État jouant un rôle actif dans le développement économique et par des conditions favorisant la réalisation des objectifs de développement national à tous les niveaux;

9. *Souligne* la nécessité de mieux répartir les gains du commerce régional entre les pays africains et de tirer parti du commerce intra-africain pour favoriser une véritable intégration dans l'économie mondiale;

10. *Encourage* les partenaires de développement africains à poursuivre et, dans la mesure du possible, à intensifier leur appui à l'intégration régionale en Afrique, car il s'agit d'un bon moyen d'accroître la compétitivité, de créer des emplois et de réduire la pauvreté en Afrique;

11. *Prie* la CNUCED, dans le cadre de son mandat et des ressources disponibles, de poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse sur les questions relatives au développement de l'Afrique et de renforcer les incidences de ses activités sur le développement dans ses trois grands domaines d'action, et encourage la CNUCED à continuer de collaborer avec, notamment, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et d'autres organisations internationales compétentes.

1111^e séance plénière
27 septembre 2013

C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Décision 520 (LX)

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Prend note* des activités de coopération technique réalisées par le secrétariat de la CNUCED en coopération avec les bénéficiaires, les partenaires de développement et d'autres organisations internationales et relève en outre que les dépenses au titre des activités de coopération technique de la CNUCED sont restées stables en 2012 par rapport à 2011;

2. *Se déclare préoccupé* par la diminution des contributions indiquée au chapitre I du document [TD/B/WP/253](#), tout en tenant compte des difficultés résultant de la crise financière et économique mondiale;

3. *Invite* les partenaires de développement en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles pour les activités de coopération technique de la CNUCED de façon à accroître la transparence et la prévisibilité de la planification et la pérennité de l'exécution des programmes d'assistance technique, et souligne l'utilité de fonds d'affectation spéciale à contributions non réservées;

4. *Constate avec satisfaction* que les dépenses en faveur des pays les moins avancés ont continué d'augmenter et prie le secrétariat de continuer de faire en sorte que ces pays soient prioritaires;

5. *Prend note* de la participation accrue de la CNUCED à des activités liées à l'application du Cadre intégré renforcé et invite le secrétariat à continuer de renforcer sa contribution au Cadre;

6. *Prend note* des initiatives du secrétariat visant à regrouper les activités de coopération technique de la CNUCED en fonds d'affectation spéciale multidonateurs, pluriannuels et thématiques, de façon à promouvoir une plus grande cohérence dans la planification et la mise en œuvre de ces activités tout en garantissant l'appropriation par les pays, et prie le secrétariat de prévoir des mécanismes efficaces de suivi et de responsabilité pour ces fonds et de continuer de garantir des synergies efficaces entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED;

7. *Prend note également* du travail mené par le secrétariat pour garantir et développer l'utilisation de méthodes de gestion axée sur les résultats, souligne l'importance de ce processus dans l'exécution de l'assistance technique, y compris l'utilisation d'indicateurs de résultats normalisés de l'ONU qui mesurent l'impact au cours de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation, et le fait que l'assistance technique doit être menée de manière efficace et transparente, en contribuant à l'efficacité et à la qualité des travaux de la CNUCED, et demande au secrétariat de poursuivre ses efforts en ce sens;

8. *Invite* tous les donateurs à utiliser la compilation de demandes établie par le secrétariat, outil pertinent leur permettant d'allouer leurs contributions en fonction des besoins et des priorités des pays bénéficiaires, de façon à garantir la transparence et l'appropriation des activités de coopération technique de la CNUCED;

9. *Note* avec satisfaction le rôle directeur de la CNUCED au sein du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives;

10. *Prend note* du projet de stratégie de mobilisation de fonds pour la coopération technique de la CNUCED, en reconnaît l'importance et attend avec intérêt la poursuite de son examen et les améliorations supplémentaires qui pourront y être apportées dans un cadre formel de sorte que les efforts de mobilisation de fonds permettent le niveau de ressources nécessaire pour répondre à la demande croissante de coopération technique.

*1107^e séance plénière
20 septembre 2013*

D. Suite donnée au rapport du Corps commun d'inspection et aux conclusions concertées de la vingt-sixième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement du 6 juillet 2012

Décision 521 (LX)

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant la décision prise à la treizième session de la Conférence concernant le rapport du Corps commun d'inspection, réaffirmant également la décision prise à sa vingt-sixième session extraordinaire – document [TD/B\(S-XXVI\)/L.1](#) – et soucieux de renforcer la CNUCED,

1. *Décide* ce qui suit:

a) *Exprime* sa satisfaction au secrétariat des efforts déployés pour élaborer le plan de travail relatif au renforcement de la gestion et de l'administration de la CNUCED – document [TD/B/60/5](#);

b) *Prie* le secrétariat de renforcer la gestion et l'administration de la CNUCED par la mise en œuvre du plan de travail présenté et sur la base des délibérations tenues à la soixantième session au titre du point 12 a) de l'ordre du jour;

2. *Demande* à être saisi, à sa soixante et unième session, d'un rapport intérimaire détaillé sur la mise en œuvre du plan de travail, tout en souhaitant être informé ponctuellement de l'évolution de la situation avant cette session.

*1111^e séance plénière
27 septembre 2013*

E. Autres décisions du Conseil

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés: deuxième rapport d'activité

1. À la 1111^e séance plénière (de clôture), le 27 septembre 2013, le Président du Comité de session I a présenté le rapport du Comité au Conseil. Celui-ci a pris note du rapport du Comité de session I, publié sous la cote [TD/B/60/SC.I/L.1](#), et a fait siennes les conclusions concertées figurant dans le document [TD/B/SC.I/L.2](#) (voir la section I.A).

**Le développement économique en Afrique: Commerce intra-africain:
libérer le dynamisme du secteur privé**

2. Également à la 1111^e séance plénière (de clôture), le 27 septembre 2013, la Vice-Présidente du Comité de session II a présenté le rapport du Comité au Conseil. Celui-ci a pris note du rapport du Comité de session II, publié sous la cote [TD/B/60/SC.II/L.1](#), et a fait siennes les conclusions concertées figurant dans le document [TD/B/60/SC.II/L.2](#)¹ (voir la section I.B).

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

3. À sa 1107^e séance plénière, le 20 septembre 2013, le Conseil a adopté le projet de décision sur les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement figurant dans l'annexe I du document [TD/B/WP/255](#).

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

4. À sa 1109^e séance plénière, le 24 septembre 2013, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED publié sous la cote [TD/B/60/3](#) et des déclarations prononcées par des délégations. Il a décidé, conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, que son rapport à l'Assemblée sur sa soixantième session rendrait compte des débats sur cette question.

Rapport sur le colloque public de la CNUCED

5. À sa 1110^e séance plénière, le 24 septembre 2013, le Conseil a pris note du rapport sur le quatrième colloque public de la CNUCED, publié sous la cote [TD/B/60/6](#).

Autres questions relatives au commerce et au développement

6. À la 1107^e séance plénière du Conseil, son Président a informé les États membres des progrès réalisés au cours d'une réunion du Bureau du Conseil et des coordonnateurs régionaux, le 18 septembre 2013, au sujet de l'examen des thèmes de fond en vue de la sixième session de la Commission du commerce et du développement et de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement. Après la présentation des thèmes, le Conseil a approuvé les thèmes ci-après pour la Commission du commerce et du développement:

a) Le rôle du commerce international dans le programme de développement pour l'après-2015;

b) Le développement de systèmes de transport durables et résilients dans l'optique des nouveaux enjeux.

7. Le Conseil a également approuvé les thèmes ci-après pour la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement:

a) L'entrepreneuriat et le renforcement des capacités productives: créer des emplois grâce au développement des entreprises;

b) La technologie et l'innovation au service d'un développement équitable.

¹ Le présent document a été distribué en séance en tant que document officieux.

Développement progressif du droit commercial international: quarante-sixième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

8. À sa 1107^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international à sa quarante-sixième session (A/68/17), tenue à New York (États-Unis d'Amérique), du 8 au 26 juillet 2013.

Rapport de la Commission du commerce et du développement

9. Également à sa 1107^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa cinquième session (TD/B/C.I/31).

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

10. À cette même 1107^e séance plénière, le Conseil a pris note des conclusions concertées et du projet de décision figurant dans le document TD/B/WP/255 et adoptés par le Groupe de travail à sa soixante-cinquième session, et les a fait siennes.

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2012-2013 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2014

11. À sa 1107^e séance plénière, le Conseil a aussi pris note du rapport de l'Organe consultatif publié sous la cote TD/B/60/CRP.2.

Questions diverses

12. À sa 1111^e séance plénière (de clôture), le Conseil a approuvé les modifications proposées au certificat d'origine du système généralisé de préférences (formule A), figurant dans le document TD/B/60/10.

13. Également à la séance plénière de clôture, le Conseil a noté qu'il avait examiné les projets de mandat encore à approuver pour les troisième et quatrième sessions de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques et de la Réunion d'experts sur l'impact de l'accès aux services financiers, notamment concernant l'incidence des envois de fonds sur le développement: émancipation économique des femmes et des jeunes. Le Conseil a décidé que les groupes régionaux poursuivraient les consultations et mettraient la dernière main aux mandats, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués à une réunion future du Bureau ou lors des consultations du Président du Conseil du commerce et du développement.

II. Résumé du Président²

A. Déclarations liminaires

14. Les orateurs ci-après ont fait des déclarations liminaires: le Ministre de la culture, des arts et du patrimoine du Qatar et Président de la treizième session de la Conférence; les Présidents sortants (Estonie, Kazakhstan) du Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-neuvième session; le Président du Conseil du commerce et du développement à sa soixantième session; le Secrétaire général de la CNUCED; le représentant de l'Équateur, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine; le représentant de l'Éthiopie, s'exprimant au nom du Groupe africain; le représentant de la République dominicaine, s'exprimant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; le représentant de l'Iraq, s'exprimant au nom du Groupe asiatique; le représentant de l'Union européenne; le représentant du Japon, s'exprimant au nom du JUSSCANNZ; le représentant de la Hongrie, s'exprimant au nom du Groupe D; le représentant du Bénin, s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés; le représentant du Paraguay, s'exprimant au nom des pays en développement sans littoral; le représentant de Sri Lanka, s'exprimant au nom du Groupe des 15; le représentant de la Chine; le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; le représentant des États-Unis d'Amérique; le représentant de l'Afrique du Sud; le représentant du Japon; le représentant du Honduras; le représentant de la Thaïlande; le représentant du Mexique; le représentant du Maroc; le représentant de la Suisse; le représentant du Népal; le représentant de la République bolivarienne du Venezuela; le représentant de l'Argentine; le représentant de la Malaisie; le représentant de l'Égypte; le représentant du Burkina Faso; le représentant du Rwanda; le représentant de la Fédération de Russie; le représentant de l'Algérie; et le représentant de la Confédération syndicale internationale.

15. Le Président de la treizième session de la Conférence a dit que le mandat holistique de la CNUCED donnait l'occasion aux États membres d'examiner tous les aspects du processus mondial de développement et de chercher les moyens d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international. La CNUCED devrait s'assurer que le système économique mondial reposait sur le respect mutuel et la responsabilité de tous les acteurs dans le cadre des efforts déployés pour élaborer et mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015. Ce programme devait être durable et meilleur, d'où la nécessité d'évaluer de manière sincère ce qui avait fonctionné et ce qui n'avait pas fonctionné. La tenue de la quatorzième session de la Conférence en 2016 serait une occasion unique pour les États membres de participer à la première grande réunion mondiale consacrée à la mise en œuvre du nouveau programme de développement.

16. Selon le Président sortant (Estonie) du Conseil du commerce et du développement, le cinquantième anniversaire de la CNUCED permettrait de promouvoir les travaux de la CNUCED. Le Président sortant (Kazakhstan) du Conseil, portant son regard vers l'avenir, a estimé qu'en renforçant la coopération de la CNUCED avec des initiatives telles que le Forum économique d'Astana, le programme mondial de développement pourrait être plus cohérent et mieux ciblé, ce qui revêtait une importance particulière compte tenu des préparatifs pour 2015 et de la préparation de la quatorzième session de la Conférence.

² Les versions électroniques des déclarations des représentants sont disponibles en format PDF sur le site Web de la CNUCED, sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles ont été reçues (<http://unctad.org/meetings>). Les fichiers audio (salle/anglais) des déclarations générales et des déclarations prononcées lors du débat de haut niveau, notamment, sont disponibles sur demande.

17. Le Président du Conseil du commerce et du développement à sa soixantième session s'est félicité de la décision de faire du cinquantième anniversaire de la CNUCED une manifestation tournée vers l'avenir et a fait observer que prochainement seraient engagés plusieurs processus internationaux, tels que l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement et l'élaboration d'un programme mondial de développement pour l'après-2015. Dans ce contexte, il a pris l'engagement de se fixer comme objectif prioritaire de collaborer avec le Secrétaire général afin de veiller à ce que la CNUCED apporte les contributions qu'on attend d'elle à ces processus. Dans le même temps, la préparation de la quatorzième session de la Conférence et les travaux habituels de la CNUCED se poursuivraient. Dans cette optique, il envisageait de commencer à tenir des réunions avec les ambassadeurs.

18. Le Secrétaire général de la CNUCED a mis en évidence la profonde transformation du paysage économique mondial, caractérisée par l'émergence des pays du Sud. Il a mis l'accent sur le rôle directeur que la CNUCED jouait dans la mise en évidence et l'analyse des incidences de ce rééquilibrage de l'économie mondiale et de l'essor du commerce Sud-Sud sur les orientations. Forte de ses travaux de recherche et d'analyse novateurs sur un certain nombre de questions de développement, la CNUCED pourrait être une ressource essentielle dans le cadre du processus consistant à repenser les stratégies de développement. Le Secrétaire général était convaincu que la CNUCED, parce que celle-ci n'était pas une instance de négociation, pouvait aider à sortir les négociations du Cycle de Doha de l'impasse. Il tenait grandement compte des critiques portant sur la gestion et l'administration de la CNUCED et s'est engagé à promouvoir sans réserve une gestion axée sur les résultats. Les recommandations et idées directives de la CNUCED devraient être traduites en mesures concrètes et applicables car la pertinence des travaux de celle-ci serait évaluée en fonction de leur impact au niveau national. Le Secrétaire général resserrerait la coopération de la CNUCED avec les organismes partenaires du système des Nations Unies dans les pays et ses partenaires au Siège de l'Organisation des Nations Unies, comme le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Programme des Nations Unies pour le développement, et renforcerait les partenariats avec la société civile. Pour accroître la pertinence et l'impact des travaux de la CNUCED, il fallait consolider le partenariat et améliorer la communication avec les États membres. Le Secrétaire général a aussi appelé les États membres à intensifier leur participation car l'action de la CNUCED était impulsée par ses membres. Enfin, il comptait revendiquer pour la CNUCED la place qui lui revenait de droit s'agissant de sa contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre d'objectifs de développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, et mieux faire connaître les travaux de la CNUCED au niveau international.

19. Presque toutes les délégations ont évoqué le cinquantième anniversaire de la CNUCED en 2014 et ont demandé instamment que cette occasion soit utilisée pour réfléchir aux réalisations, aux perspectives et aux difficultés de la CNUCED, afin de définir sa future contribution au commerce et au développement.

20. La quasi-totalité des délégations ont estimé que la CNUCED devrait jouer un rôle fondamental dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Le mandat de la CNUCED, qui était chargée du traitement intégré du commerce, de l'investissement, du développement et du financement, lui donnait une occasion unique de contribuer à l'élaboration d'objectifs ambitieux et réalisables.

21. Des délégations se sont inquiétées des progrès insuffisants et inégaux accomplis en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Avec plusieurs autres délégations, elles se sont engagées sans réserve à apporter une assistance technique et financière afin de juguler l'extrême pauvreté. Le représentant d'un groupe de pays en développement s'est dit préoccupé par le recul de l'aide publique au développement observé au cours des deux dernières années.

22. Des délégations et des représentants de groupes régionaux étaient favorables à ce que le rapport du Corps commun d'inspection fasse l'objet d'un véritable suivi dans les meilleurs délais et se sont félicités de l'accent mis sur la transparence, sur la responsabilité et sur une gestion axée sur les résultats.

23. Des représentants de groupes régionaux ont jugé nécessaire de renforcer l'appui aux PMA et à l'Afrique; quelques-uns d'entre eux ont évoqué les succès qui avaient été rendus possibles par l'appui constant apporté à ces pays. Il ressortait notamment du *Rapport 2013 sur le développement économique en Afrique* que la constitution de partenariats interrégionaux contribuait à attirer l'investissement étranger direct et avait produit des résultats positifs dans de nombreux pays. La CNUCED devrait continuer de mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés.

24. De nombreuses délégations ont réaffirmé qu'elles continuaient d'appuyer les travaux de la CNUCED dans les domaines de l'investissement et de l'assistance technique, surtout ceux destinés aux PMA, travaux qui contribuaient à faire connaître l'organisation.

25. Le représentant d'un groupe régional a estimé que les recommandations formulées par la CNUCED dans des domaines tels que le secteur des services avaient joué un rôle important pour les pays en développement sans littoral. Il fallait faire le point sur l'application du Programme d'action d'Almaty.

26. Deux représentants de groupes régionaux ont appelé la CNUCED à consolider les efforts déployés à l'appui du développement du peuple palestinien. Un représentant a jugé nécessaire de mettre en place un coordonnateur pour que les États membres puissent discuter avec la CNUCED des incidences plus larges de cette question.

27. Nombre de représentants de groupes régionaux et de délégations ont salué l'analyse réalisée et les mesures proposées par la CNUCED dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2013*. Ils ont souscrit à l'opinion selon laquelle la crise économique et financière mondiale traduisait un changement structurel de l'économie mondiale qui devait aboutir à modifier la stratégie de croissance dominante. En particulier, ils jugeaient nécessaire d'abandonner les stratégies axées sur l'exportation au profit d'un processus de croissance reposant sur la demande intérieure et une intégration régionale accrue. Certaines délégations ont souscrit aux recommandations visant à réglementer le secteur financier et à affecter les ressources financières à l'économie réelle.

28. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont dit que le monde souffrait encore du ralentissement économique et que les pays vulnérables étaient davantage touchés. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2013* avait été cité comme un exemple de contribution positive de la CNUCED et servait de guide à de nombreux pays. Les représentants ont aussi salué les travaux de recherche et les publications de la CNUCED tels que le *Rapport sur le développement économique en Afrique*.

29. Le représentant d'un groupe régional craignait que la prochaine réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Bali (Indonésie) n'aboutisse pas à des résultats tangibles pour les pays en développement. Le représentant d'un autre groupe régional estimait que cette réunion changerait la situation et que la CNUCED devait protéger les intérêts des pays les plus marginalisés. Certaines délégations ont reconnu qu'aucun pays ne pouvait résoudre seul les problèmes de développement qui se posaient et que la CNUCED jouait un rôle privilégié dans la formation d'un consensus au sein de la communauté internationale de ses membres.

30. Le représentant d'un groupe de pays en développement a fait observer que l'impact asymétrique de la mondialisation ne pouvait être corrigé que par une réforme touchant tous les aspects du secteur financier, réforme qui exigeait que soient renouvelés les partenariats

mondiaux et que soit réduit le fossé commercial entre pays développés et pays en développement.

31. Plusieurs représentants de groupes régionaux et le représentant d'une organisation intergouvernementale ont mis en évidence les compétences et la contribution inégales de la CNUCED dans le domaine de l'investissement, ainsi que l'intérêt des conclusions des travaux de recherche présentés dans les rapports de la CNUCED sur l'investissement. De nombreuses délégations ont souligné le rôle important que les chaînes de valeur mondiales (CVM) jouaient dans le commerce et le développement, ainsi que la croissance et les progrès qui pourraient découler d'une participation aux CVM, tout en faisant observer la pertinence des travaux de recherche de la CNUCED sur ce point. Si deux délégations ont mis en garde contre le fait qu'un certain nombre de pays en développement étaient exclus des CVM, une délégation et le représentant d'une organisation de la société civile ont souligné les risques que les pays en développement qui participaient aux CVM couraient, comme celui de rester cantonnés à des activités à faible valeur ajoutée, de considérer les salaires comme des coûts et de refuser de reconnaître les droits des travailleurs, ainsi que de voir la dépendance des pays en développement s'accroître. Des délégations ont demandé que les pays en développement bénéficient d'une plus grande aide à l'élaboration des politiques afin de leur permettre d'avoir une économie moins axée sur les produits de base et de progresser dans les CVM. Un représentant a demandé à la CNUCED de donner davantage d'informations sur d'autres moyens de réformer le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États. Nombre de représentants et de délégations ont encouragé la CNUCED à continuer d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités et à concevoir et mettre en œuvre des stratégies nationales globales, intégrées et cohérentes en matière de commerce et de développement.

32. Quelques représentants de groupes régionaux ont fait observer que l'amélioration des capacités en matière de technologie et d'innovation jouait un rôle important dans la réussite des stratégies de croissance et de développement des pays en développement. Deux délégations ont jugé nécessaire le transfert de technologie, parallèlement au renforcement des capacités, afin de permettre aux pays en développement, surtout aux PMA, de participer aux CVM et d'en tirer pleinement parti. Selon une autre délégation, le commerce était le meilleur moyen de contribuer au développement dans les pays en développement lorsqu'il stimulait la production manufacturière et favorisait la modernisation technologique.

33. Deux délégations ont fait observer que l'infrastructure de transport et de logistique constituait un obstacle particulier à l'amélioration des résultats commerciaux dans les pays en développement sans littoral, et rendait plus difficile la participation de ces pays aux CVM. Plusieurs représentants de groupes régionaux et délégations ont aussi estimé que la conclusion, à l'Organisation mondiale du commerce, d'un accord sur la facilitation du commerce dont les dispositions doivent être négociées à Bali (Indonésie) en décembre 2013 pourrait être bénéfique aux pays en développement.

B. Débat de haut niveau: voir plus loin: La CNUCED et les nouveaux modèles de croissance au service du commerce et du développement

(Point 3 de l'ordre du jour)

34. Au cours du débat de haut niveau, les intervenants et les participants se sont penchés sur les nouveaux modèles de croissance et ont examiné les facteurs qui permettraient aux pays en développement de parvenir à une croissance durable. Ils se sont intéressés en particulier aux carences des modèles de développement passés et présents, ainsi qu'à l'évolution de la technologie et des droits de propriété intellectuelle.

35. Dans son exposé, le Ministre tunisien du commerce et de l'artisanat a expliqué les carences du modèle de développement qui avait été appliqué dans son pays depuis les années 1950. L'accumulation de richesses avait été inégalement répartie, suscitant de graves inquiétudes quant aux orientations et conduisant à l'apparition de «deux pays»: un pays qui était très développé et l'autre, qui était caractérisé par l'inégalité des revenus et le chômage. Il importait de concevoir des politiques comportant des mesures qui orientent les dépenses publiques vers la création d'emplois. En outre, l'emploi et la création de richesses devraient être répartis de manière égale entre les classes, ce qui stimulerait la demande intérieure et soutiendrait l'économie. Il devrait y avoir une approche mondiale de la croissance et la CNUCED devrait poursuivre ses travaux de recherche sur un nouveau modèle de développement économique mondial, tout en prenant en compte le cadre de la mondialisation et la nécessité de faire une plus grande place aux pays du Sud.

36. Le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications s'est penché sur le rôle que les technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent dans le secteur des services en tant que catalyseurs de la croissance et du développement. Il a dit que les TIC et le secteur des services constituaient un couple gagnant. Par le passé, le secteur des services avait été un gros acheteur de matériel de TIC; dans le même temps, les TIC avaient transformé le secteur des services en améliorant les résultats et la qualité. Il importait de ne pas négliger les possibilités sans précédent de parvenir à un développement social et économique durable.

37. Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a estimé que deux grandes tendances influent sur le secteur de la propriété intellectuelle en particulier et sur la croissance économique en général. La première traduisait un déplacement général du centre de la création mondiale, les actifs corporels cédant la place aux actifs incorporels, c'est-à-dire au capital intellectuel et aux connaissances. La seconde tendance avait trait à la réorientation des intrants – la création de connaissances et l'investissement dans la recherche-développement – et de la production de l'Ouest vers l'Est. Même si leurs capacités de faire circuler l'information et les données dans le monde entier augmentaient, les pays culturellement riches du Sud avaient des difficultés à transformer leurs actifs culturels en actifs commerciaux. Un aspect important des travaux futurs consistait à aider les pays en développement à monétiser leurs richesses culturelles.

38. Les représentants de deux groupes régionaux ont dit que la CNUCED jouait un rôle très utile dans le débat sur les stratégies de croissance et de développement. Plusieurs délégations ont évoqué les conclusions du *Rapport sur le commerce et le développement, 2013*, et ont estimé qu'une importance accrue devrait être accordée à la demande intérieure dans les stratégies de croissance.

39. Une délégation a demandé ce que les décideurs pourraient faire pour tirer parti des progrès enregistrés en matière de propriété intellectuelle. Dans le domaine de l'élaboration des politiques, les pays ont rencontré de nouveaux problèmes liés aux capacités et aux stratégies, tout en s'efforçant de parvenir à un développement durable reposant sur une économie agricole. Dans sa réponse, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a jugé essentiel de s'intéresser à la fois aux capacités et aux stratégies. Les capacités servaient à améliorer les connaissances passives, c'est-à-dire à renforcer les ressources humaines et à permettre l'accès aux ouvrages scientifiques. Il importait d'élaborer une stratégie économique fondée sur les connaissances au niveau national et une stratégie qui permettrait aux pays de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux.

40. Le représentant d'un groupe régional a suggéré que la CNUCED poursuive ses travaux sur les avantages et les inconvénients des modèles de développement afin de proposer d'autres politiques économiques aux niveaux national et international. Parmi les principaux sujets d'étude devraient figurer la réglementation du système financier international, l'instabilité des

flux de capitaux et des prix des produits de base, ainsi que l'élaboration de politiques commerciales et macroéconomiques visant à parvenir à une croissance durable.

C. Interdépendance: vers de nouvelles structures de la croissance mondiale

(Point 4 de l'ordre du jour)

41. Pendant la session, experts et délégations ont examiné les nouvelles structures de la croissance mondiale et leurs conséquences sur la politique de développement en s'appuyant sur le chapitre I du *Rapport sur le commerce et le développement, 2013* présenté par le secrétariat de la CNUCED. Le représentant d'un groupe régional a fait observer que la mondialisation supposait un état d'interdépendance constant qui évoluait au fil du temps, et cette observation a servi de toile de fond à la discussion. Certains experts et délégations ont souligné la lenteur de la reprise dans les pays développés, ce qui témoignait, à long terme, d'une tendance à la baisse des revenus du travail, d'une consommation des ménages atone et d'une faiblesse des investissements. Le crédit avait aidé à soutenir la demande, mais avait également contribué à l'instabilité financière. Les flux de capitaux ayant marqué les cycles d'expansion-récession avaient été stimulés par les gains à court terme. Le représentant d'une organisation intergouvernementale a décrit les politiques de redressement qui avaient récemment été mises en place en Europe. Une croissance modérée était prévue, même si le chômage des jeunes continuait de poser problème. Parallèlement, le secrétariat a noté que la part des pays en développement dans la croissance du revenu mondial et dans le commerce mondial avait fortement augmenté; toutefois, leurs exportations et importations n'avaient toujours pas retrouvé leurs niveaux d'avant la crise, et l'emploi stagnait. Le secrétariat et certains représentants sont convenus que les pays en développement n'étaient pas découplés de la dynamique macrofinancière du commerce mondial et des flux de capitaux. La faible croissance enregistrée dans les pays avancés ralentissait les flux commerciaux Sud-Sud qui avaient jusqu'alors stimulé la croissance de l'économie mondiale.

42. Compte tenu de ces tendances, le débat a surtout porté sur la recherche de nouveaux modèles de développement et de croissance. Les représentants de quelques groupes régionaux et certains experts ont souligné l'importance d'établir un meilleur équilibre entre les stratégies axées sur le commerce mondial et celles qui privilégiaient la demande intérieure et la demande régionale, une question longuement examinée. Quelques experts et délégations ont dit que les politiques visant à promouvoir la demande régionale devraient notamment concerner la protection sociale, les salaires et les revenus, la fiscalité, les finances et l'intégration régionale. Le représentant d'un groupe régional a noté que les grands pays pouvaient tirer parti des marchés intérieurs et les petits pays, de la demande régionale. Il était essentiel que les politiques de promotion industrielle soient assorties d'investissements publics dans les infrastructures et l'éducation. Plusieurs experts et représentants ont souligné l'importance de redéfinir le système financier. Quelques délégations se sont demandé si leurs pays pourraient améliorer la complémentarité entre leurs processus de production et produits et ceux des pays en développement voisins avec lesquels ils étaient similaires.

43. La représentante d'un groupe intergouvernemental a marqué son désaccord avec les recommandations formulées dans le rapport. Elle a également dit qu'il faudrait créer davantage de synergies entre les travaux de la CNUCED sur le commerce, le développement et l'investissement. D'autres délégations ont approuvé les recommandations. Une autre délégation a recommandé que le *Rapport sur l'investissement dans le monde* et le *Rapport sur le commerce et le développement* soient examinés conjointement. Le secrétariat a noté la collaboration qui existait au sein de la CNUCED, ainsi qu'avec des organismes extérieurs, concernant le traitement des statistiques pertinentes.

D. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés: deuxième rapport d'activité

(Point 5 de l'ordre du jour)

44. Au cours de l'examen de ce point, les déclarations ont été faites par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED; le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux; le Ministre de la planification nationale et du développement économique de l'Union du Myanmar; le représentant du Groupe des 77; le chef de la coordination des politiques pour les pays les moins avancés, au nom du Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; le représentant du Groupe latino-américain et caraïbe; le représentant du Groupe asiatique; le représentant du Groupe africain; le représentant de l'Union européenne; le représentant du Groupe des PMA; et les représentants des pays suivants: Chine, Angola, Bangladesh, Barbade, Éthiopie, Népal, Afrique du Sud et États-Unis d'Amérique.

45. Tous les orateurs et participants ont souligné la nécessité de faire en sorte que les politiques nationales des PMA et l'appui international des partenaires de développement contribuent à ce que la moitié au moins de ces pays puissent satisfaire aux critères de sortie de leur catégorie d'ici à 2020, conformément au Programme d'action d'Istanbul. Cet objectif ne pouvait pas être atteint sans un maintien de la coopération internationale, en particulier à l'appui du renforcement des capacités productives. Un représentant a fait observer que les retards intervenus dans le reclassement de certains PMA étaient regrettables car il importait de préserver la crédibilité de l'examen périodique de la liste des PMA auquel procédait l'Organisation des Nations Unies. Certaines délégations ont jugé nécessaire de veiller à ce que les objectifs du Programme d'action d'Istanbul soient pris en compte dans les discussions en cours sur le programme de développement pour l'après-2015.

46. Il existait un fort consensus pour considérer que le renforcement des capacités productives était le seul moyen réaliste de parvenir à une croissance économique soutenue et équitable et à une réduction de la pauvreté dans les PMA et, au bout du compte, d'avancer vers une sortie de la catégorie des PMA. Plusieurs délégations ont souligné que l'objectif du renforcement des capacités productives devrait être au cœur des politiques nationales et internationales pertinentes. Les participants ont généralement reconnu que le processus de transformation structurelle, dans lequel le renforcement des capacités productives s'inscrivait, allait au-delà d'une simple transition sectorielle où l'agriculture laissait la place aux activités manufacturières ou aux services. Accroître la production et la productivité dans un secteur donné pouvait aussi jouer un rôle important dans le processus de transformation. Un véritable changement structurel pouvait se produire en cas de réorientation bénéfique des ressources ou des activités à faibles productivité et valeur ajoutée vers des activités de production à productivité élevée et à forte valeur ajoutée.

47. Plusieurs orateurs et participants ont souligné le rôle essentiel que le secteur privé jouait dans le renforcement des capacités productives dans les PMA. Ils ont rappelé que les investisseurs nationaux et étrangers devaient apporter une contribution importante à la modernisation et au perfectionnement des capacités productives des PMA ainsi qu'à leur compétitivité internationale. Par contre, d'autres participants ont fait observer que le secteur des entreprises était très fragmenté dans les PMA car les petites entreprises y étaient prédominantes et, pour la plupart, exerçaient leurs activités dans le secteur informel. Cette situation était un obstacle au développement des capacités productives. L'une des questions les plus difficiles soulevées au cours du débat consistait donc à savoir comment faire sortir ces entreprises du secteur informel sans menacer leur survie. Malgré ces difficultés, plusieurs

participants ont jugé essentiel d'exploiter les capacités productives des PMA et, à cette fin, d'investir dans l'éducation et de lutter contre le chômage des jeunes.

48. Compte tenu de l'importance accordée à la sortie du secteur informel pour être compétitif au niveau mondial, l'objectif était d'aider les PMA à exercer des activités aux niveaux supérieurs des CVM au lieu de rester aux stades inférieurs ou en dehors de ces chaînes de valeur mondiales. D'après une délégation, l'intégration bénéfique de PMA dans une chaîne de valeur mondiale de production, quelle qu'elle soit, passait toujours par le développement notable de ses capacités productives. Certains orateurs ont abondé dans ce sens en expliquant que les lacunes en matière d'infrastructure matérielle, d'approvisionnement en énergie, de TIC et de cadre réglementaire posaient de graves problèmes.

49. La plupart des délégations attendaient avec intérêt que la CNUCED achève ses travaux sur l'évaluation et la comparaison des capacités productives des PMA.

E. Le développement économique en Afrique – Commerce intra-africain: libérer le dynamisme du secteur privé

(Point 6 de l'ordre du jour)

50. À la séance plénière du Comité de session II, présidée par le Président du Conseil du commerce et du développement, le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a présenté le *Rapport 2013 sur le développement économique en Afrique – Commerce intra-africain: libérer le dynamisme du secteur privé*.

51. Plusieurs représentants ont exprimé leur intérêt pour la notion de «régionalisme développementaliste» présentée dans le rapport, qui répondait directement à la demande émise par l'Union africaine afin que le système des Nations Unies soutienne la région dans la mise en place d'une zone de libre-échange sur le continent. La CNUCED devrait accélérer ses programmes de renforcement des capacités liées au commerce de manière à renforcer les capacités tant des secteurs publics que des secteurs privés africains et d'aider les membres du Groupe des États d'Afrique à négocier des accords de partenariat économique débouchant sur des résultats mutuellement bénéfiques.

52. Les autres recommandations concernant le rôle de la CNUCED dans le projet d'intégration régionale en Afrique et dans les questions de commerce et de développement en général invitaient l'organisation à jouer un rôle dans le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique et à continuer de servir d'intermédiaire pour la mise en commun de données d'expériences et de bonnes pratiques entre l'Asie et l'Afrique. L'organisation, en partenariat avec le Centre du commerce international, devait étudier les moyens d'utiliser les analyses et les recommandations du rapport dans l'intérêt des exportateurs africains et accélérer ses activités de renforcement des capacités de gestion au profit des décideurs des PMA africains.

53. Après la séance plénière, le Président du Comité a présidé une réunion informelle. Sur la base du rapport et de son aperçu général (UNCTAD/ALDC/AFRICA/2013 et TD/B/60/4), un groupe d'experts, composé de membres de la délégation permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et de l'Initiative pour le commerce en Afrique de la Brookings Institution, a examiné les perspectives et les difficultés s'agissant de stimuler le commerce intra-africain, le modèle africain d'intégration régionale et le rôle du secteur privé africain dans l'intégration régionale.

54. Le Secrétaire général, intervenant par liaison vidéo, a déclaré que le thème du rapport était pertinent et opportun, en particulier compte tenu de la réaffirmation des engagements politiques des gouvernements africains, des plans d'action actuels de l'Union africaine, et la croissance économique élevée des pays africains et de la faiblesse du commerce intra-régional. La notion de régionalisme développementiste proposée dans le rapport méritait une réflexion sérieuse des gouvernements africains, et un dialogue constant était nécessaire entre le secteur privé et l'État pour permettre au secteur privé de jouer un rôle plus dynamique dans l'intégration régionale.

55. De l'avis des participants, les possibilités de stimuler le commerce intra-régional étaient nombreuses: investir dans les infrastructures et le capital humain régionaux, développer la création de valeur ajoutée à partir des matières premières, harmoniser les politiques nationales et régionales et mettre l'accent sur le développement des institutions. Il était aussi possible d'améliorer l'efficacité des petites entreprises privées, de créer des liens entre les grosses et les petites entreprises et entre les entreprises des secteurs formel et informel, de développer les chaînes de valeur locales et régionales, et de réduire la dépendance à l'égard des ressources de donateurs extérieurs.

56. Plusieurs représentants ont souhaité savoir pourquoi certains plans d'action n'avaient pas été pleinement appliqués. Dans leur réponse, le Secrétaire général et les intervenants ont indiqué certains facteurs susceptibles d'accélérer la mise en œuvre de ces projets, parmi lesquels un approfondissement des engagements politiques, en fixant des délais pour des résultats mesurables; une moindre dépendance à l'égard des recettes provenant des droits de douane; un développement de l'investissement étranger direct intra-régional; une augmentation du revenu moyen en Afrique; et un progrès de la paix et de la stabilité dans la région.

57. Le secrétariat de la CNUCED a indiqué que la CNUCED coopérait étroitement avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et appuyait des accords tripartites entre groupements sous-régionaux en Afrique.

F. Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

58. Le débat s'est appuyé sur le rapport du secrétariat intitulé «Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement» et sur une série de contributions présentée par le Secrétaire général de la CNUCED, le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, la Directrice exécutive du Centre du commerce international, des orateurs invités et le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base.

59. Le Secrétaire général a noté que depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement en 2000, des progrès importants avaient été accomplis dans la réduction de l'extrême pauvreté et le traitement des problèmes sociaux, économiques et environnementaux connexes. Il n'en restait pas moins que la pauvreté extrême; les inégalités de revenus, les inégalités dans la répartition des richesses et des inégalités entre les sexes; et la dégradation de l'environnement et les changements climatiques avaient conservé la même acuité dans bon nombre de pays en développement. C'est ce qui avait donné sa raison d'être à un nouveau programme de développement pour l'après-2015, prescrit par le Sommet des Nations Unies de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement et la Conférence Rio+20 en 2012.

60. Plusieurs orateurs et délégations, ainsi que le Secrétaire général et le secrétariat se sont accordés à estimer que le commerce international des biens et des services pouvait être un catalyseur important pour mettre fin à la pauvreté et parvenir au développement durable dans ses aspects économiques, sociaux et environnementaux. Le commerce international des biens et services devrait être intégré dans la conception du programme pour l'après-2015, soit comme élément important d'un objectif distinct, soit comme facteur à l'appui d'autres objectifs thématiques possibles. De nombreux participants ont estimé que des objectifs quantitatifs sur le commerce devraient être accompagnés peut-être d'évaluations qualitatives.

61. Le système commercial multilatéral était un bien public mondial essentiel et il fallait une issue positive à la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui se tiendrait à Bali. Compte tenu de l'évolution récente du commerce international et de la nouvelle dynamique des politiques, dans le contexte notamment des CVM, de l'essor des pays du Sud et de l'économie numérique, plusieurs intervenants ont mentionné qu'il fallait ajuster, adapter ou moderniser les règles commerciales et soumettre le commerce à des disciplines. Les politiques, les mesures, les réglementations et les institutions devaient exploiter les nouvelles possibilités et répondre aux nouvelles menaces. Il fallait parvenir à une plus grande cohérence entre les politiques commerciales et les politiques de développement aux échelons national et international. En outre, la CNUCED devrait suivre en permanence l'évolution du système commercial et des politiques commerciales pour informer les États membres et les aider à définir les politiques nationales et internationales.

62. Le Secrétaire général a proposé de créer un groupe de travail à composition non limitée pour évaluer les progrès des délibérations consacrées à l'après-2015 à New York et ailleurs. Le groupe de travail s'intéresserait aux domaines dans lesquels le commerce international pourrait être intégré dans les nouveaux objectifs de développement, notamment dans le contexte de la session de 2014 de la Commission du commerce et du développement, de la prochaine session du Conseil du commerce et du développement et des cérémonies du cinquantième anniversaire de la CNUCED. Les activités du groupe de travail recevraient l'appui du secrétariat et le Directeur de la Division assurerait la coordination. Plusieurs représentants ont accueilli la proposition avec enthousiasme et ont invité à faire preuve d'ouverture et de transparence et à observer un processus guidé par les États membres pour définir la contribution du commerce au développement dans le contexte de l'après-2015.

63. La recommandation du Secrétaire général de renforcer et de mobiliser «le réseau de compétences unique en son genre qui existe à Genève pour les questions commerciales», constitué par la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce et le Centre du commerce international, de sorte qu'il puisse jouer un rôle décisif dans l'action internationale en faveur d'un développement durable et équitable, a été saluée par de nombreux participants.

G. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: accroître la demande intérieure et régionale pour parvenir à une croissance équilibrée et durable

(Point 8 de l'ordre du jour)

64. Les chapitres II et III du *Rapport sur le commerce et le développement, 2013* ont servi de bases de discussion au Conseil pour ce point de l'ordre du jour. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a formulé des observations liminaires et l'Administrateur chargé de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement a présenté les principaux thèmes du débat. Trois experts, représentant l'Université de Cambridge (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), le Département du commerce et de l'industrie

d’Afrique du Sud et la Banque centrale d’Argentine, ont confirmé les conclusions du rapport en les rapprochant des résultats obtenus dans leur pays ou de leurs travaux de recherche universitaires.

65. Tous les intervenants, y compris le Secrétaire général adjoint, les experts et les représentants, ont indiqué que l’importance de la demande intérieure et régionale ne devait pas faire oublier les objectifs en matière de commerce et d’exportation. Il s’agissait plutôt d’adopter une stratégie de développement plus équilibrée, faisant de la demande intérieure le moteur de croissance du commerce. Une telle stratégie ne devrait pas entraîner un recul des flux commerciaux, puisque l’essor des marchés intérieurs ou régionaux pourrait stimuler le commerce mondial et régional, voire le commerce Sud-Sud. Une autre mise en garde a été formulée à ce sujet: s’il est vrai que la demande extérieure et la demande intérieure sont complémentaires, les exportations pouvaient le plus souvent être considérées comme un moyen d’obtenir les devises nécessaires au financement des dépenses d’équipement et des importations, tandis que la croissance de la demande intérieure était un objectif propre au processus de développement.

66. Les exposés et autres interventions de nombreux représentants se sont articulés autour des thèmes suivants:

a) Bien que les pays en développement occupent une place de plus en plus importante dans la configuration actuelle de la production et du commerce au niveau mondial, leur croissance ne pouvait dépendre exclusivement des pays développés;

b) La dynamique de croissance ne serait pas automatiquement orientée dans une nouvelle direction. Il fallait en appeler davantage aux mesures publiques, notamment à la politique budgétaire, au soutien des efforts productifs par les banques centrales, au développement social et à la promotion de la transformation structurelle à travers l’agriculture, l’industrie et les services;

c) Les pays en développement devraient envisager d’intégrer le commerce mondial de manière adaptée, en adoptant le schéma traditionnel de l’«industrie naissante» qui avait fait ses preuves dans des pays aujourd’hui avancés.

H. L’investissement au service du développement: les chaînes de valeur mondiales et le développement

(Point 9 de l’ordre du jour)

67. Le secrétariat a présenté les principales conclusions et recommandations du *Rapport sur l’investissement dans le monde 2013 – Les chaînes de valeur mondiales: l’investissement et le commerce au service du développement*, et quatre experts ont abordé divers aspects de ce sujet.

68. Durant la discussion qui a suivi, de nombreux représentants ont dit que le Rapport et le Cadre de politique de l’investissement de la CNUCED pour un développement durable constituaient d’importants outils d’élaboration de politiques pour les pays. Ce cadre devait continuer à être utilisé, car il fournissait de précieuses orientations aux pays en développement souhaitant formuler une nouvelle génération de politiques nationales de l’investissement et des modèles internationaux d’accord d’investissement, à un moment où l’élaboration de telles politiques aux niveaux national et international traversait une période de transition. À cet égard, de nombreux représentants ont réclamé une assistance technique supplémentaire.

69. Plusieurs délégations, préoccupées par la diminution des flux d'investissement étranger direct et par la reprise inégale de l'investissement dans le monde, ont prié le secrétariat de continuer à surveiller les tendances et à analyser leur incidence sur la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement.

70. De nombreux représentants ont dit que les CVM permettaient aux pays en développement d'intégrer des réseaux internationaux de production et d'attirer des investissements qui pourraient être bénéfiques au développement, y compris sur le plan des emplois, de la technologie et de l'accès aux marchés.

71. En outre, les politiques jouaient un rôle important pour mettre les CVM au service du développement. Selon plusieurs représentants, les recommandations et les initiatives présentées dans le Rapport étaient louables et les pays devaient évaluer la situation et prendre une décision stratégique sur la pertinence et la façon de promouvoir les CVM. Différents pays ou différentes régions avaient eu des expériences diverses à cet égard, et aucune formule unique ne garantissait la participation d'une région ou d'un pays. Les pays devraient s'employer activement à atténuer les risques associés et à maintenir leur compétitivité. Certains représentants ont exprimé leur préoccupation au sujet des défis posés par les CVM et de la capacité des pays à y participer efficacement et avantageusement. De nombreuses délégations ont invité le secrétariat à poursuivre son analyse des politiques pertinentes et son assistance technique pour aider les pays en développement à renforcer les chaînes de valeur régionales.

I. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social

(Point 10 de l'ordre du jour)

72. De nombreux participants ont fait observer que le suivi des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies devrait être pleinement intégré dans les trois principaux domaines d'action de la CNUCED et dûment pris en considération par le Conseil du commerce et du développement. Ils ont en outre suggéré de prévoir suffisamment de temps pour débattre de ce point de l'ordre du jour durant les futures sessions du Conseil. Ces sessions pourraient également permettre d'aborder la question de l'interaction avec d'autres entités du système des Nations Unies, telles que les commissions régionales.

73. Plusieurs représentants de groupes régionaux ont affirmé que l'un des plus importants processus multilatéraux en cours était celui qui consistait à élaborer le cadre de développement pour l'après-2015. Étant donné son mandat, ses antécédents et ses compétences, la CNUCED devrait contribuer à ce processus de manière significative en effectuant une évaluation critique des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et en déterminant les indicateurs clefs qui doivent être inclus dans le cadre pour l'après-2015. Le cinquantième anniversaire de la CNUCED a été l'occasion d'échanger des vues à cet égard.

74. Le représentant d'un groupe régional a souligné la nécessité d'élaborer un programme de travail précis s'agissant du cadre de développement pour l'après-2015, afin de planifier les prochaines réunions du Conseil en conséquence. Il a en outre suggéré que la CNUCED mette en place les mécanismes institutionnels nécessaires, notamment en désignant un centre de coordination au sein du Secrétariat. Plusieurs représentants de groupes régionaux ont encouragé la CNUCED à surveiller les principaux processus en cours en rapport avec le

développement et à planifier les activités dans ce sens suivant ses trois axes d'action, afin que tous les efforts soient bien ciblés et qu'ils jouent un rôle complémentaire dans ces processus plus larges. Ces représentants ont également demandé que la CNUCED organise des séances d'information à l'intention des délégations avant et après les grandes conférences.

75. Plusieurs représentants ont signalé le rôle que la CNUCED jouait dans la promotion d'un système économique mondial plus cohérent et plus favorable au développement. Un représentant a demandé que les discussions sur l'après-2015 visent à faire avancer l'ensemble des objectifs du développement. Il a dégagé trois questions clés méritant d'être examinées, à savoir un système économique mondial stable qui accorde la primauté au développement, l'incidence des migrations sur le développement et les conséquences sur le développement de la vulnérabilité des pays face aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme.

76. Un représentant a encouragé la CNUCED à continuer de prendre en considération les besoins des pays à revenu intermédiaire dans son programme de travail.

J. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

77. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/60/3) et résumé l'incidence des contraintes qui pèsent sans relâche sur l'économie du territoire palestinien occupé. L'occupation et les colonies de peuplement israéliennes ont empêché le développement de la Palestine, et la viabilité budgétaire n'était qu'un mirage dans un contexte d'occupation. Les fuites fiscales palestiniennes enregistrées chaque année au profit d'Israël représentaient 17 % des recettes fiscales et 18 % des salaires des fonctionnaires; ces fuites ne cessaient de s'accumuler depuis la création de l'Autorité palestinienne, en 1994. Le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les membres du Comité spécial de liaison partageaient les mêmes préoccupations que la CNUCED concernant la fragilité budgétaire de la Palestine. Le secrétariat a établi une liste de recommandations pour endiguer la déperdition des recettes fiscales engendrée par les importations et la contrebande en provenance d'Israël ou transitant par son territoire.

78. Vingt-deux représentants, dont six représentants de groupes régionaux, ont fait des déclarations sur le rapport. Tous, sauf un, se sont félicités des conclusions du rapport et ont salué les efforts déployés par le secrétariat pour aider le peuple palestinien. De nombreux représentants estimaient que le rapport était concis, convaincant et instructif tout en étant inquiétant et pertinent.

79. La plupart des représentants jugeaient que le rapport avait bien répertorié les principaux obstacles au développement du territoire palestinien occupé et adhéraient à ses recommandations, en particulier celles qui visaient à endiguer les fuites fiscales palestiniennes vers Israël et à remplacer le Protocole sur les relations économiques entre Israël et la Palestine, connu sous le nom de Protocole de Paris, par un cadre équilibré favorisant le développement et l'indépendance budgétaire de la Palestine et donnant au peuple palestinien le droit d'intégrer l'économie mondiale et de contrôler son territoire et ses ressources. Une telle approche réduirait la dépendance de la Palestine à l'égard de l'économie israélienne, lui permettrait d'importer des produits moins chers et d'améliorer sa situation budgétaire.

80. La grande majorité des représentants sont également convenus que l'occupation avait entraîné une hausse des coûts de production, l'isolement du territoire palestinien occupé des marchés mondiaux, l'imposition du blocus de Gaza, des restrictions de la circulation, l'édification d'un mur de séparation, la confiscation de terres, la réduction de la productivité,

la baisse des exportations et la hausse des importations, la réduction des services publics et un affaiblissement de l'infrastructure. De nombreux représentants ont réaffirmé leur solidarité envers le peuple palestinien et sa lutte légitime pour un État indépendant, viable, sans discontinuité territoriale sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale. Ils se sont félicités de la reprise des pourparlers de paix, et beaucoup d'entre eux ont donné des exemples du soutien que leur pays avait fourni au peuple palestinien.

81. Presque tous les représentants se sont dits préoccupés par la situation économique désastreuse dans laquelle se trouvait le territoire palestinien occupé, notamment les sombres perspectives de croissance, les contraintes de plus en plus lourdes pesant sur le développement, l'incertitude omniprésente, le chômage élevé, la crise budgétaire, la situation lamentable du marché du travail, la destruction des capacités de production, les violations du droit international par la Puissance occupante et le manque de contrôle de l'Autorité palestinienne sur les frontières, le commerce et les données commerciales.

82. Un représentant a remercié la CNUCED pour l'exactitude de son rapport. Il a ajouté que la politique d'implantation de colonies entraînerait l'échec du règlement prévoyant deux États. Comment la Palestine pouvait-elle se développer alors que sa population n'était pas autorisée à utiliser les routes construites sur son propre territoire? L'occupation et le blocus du territoire palestinien occupé étaient à l'origine de toutes les crises économiques. Ce représentant a demandé à la CNUCED et aux donateurs de tenir la puissance occupante responsable de cette politique destructrice et a salué la décision de l'Union européenne d'exclure les colonies de peuplement de son accord bilatéral avec Israël.

83. Une autre représentante a dit que ce point de l'ordre du jour, consacré à un seul peuple, illustrait bien la politisation de la CNUCED. Les conflits et les clivages politiques n'avaient pas leur place à la CNUCED et devaient être abordés ailleurs. Le rapport de la CNUCED blâmait à maintes reprises Israël pour tous les problèmes affectant la société palestinienne, sans se soucier des préoccupations israéliennes en matière de sécurité. Comme la situation s'était améliorée à cet égard, seuls quelques barrages étaient mis en place lorsqu'une alerte de sécurité était déclenchée. L'intervenante a dit que la crise budgétaire palestinienne avait été causée par un dépassement des dépenses et un déclin de l'aide; elle a ajouté qu'Israël avait à deux reprises transféré des paiements anticipés à l'Autorité palestinienne, qui avait versé 54 millions de dollars à des terroristes détenus dans des prisons israéliennes. Selon elle, l'estimation que la CNUCED a faite des fuites fiscales palestiniennes reposait sur une mauvaise interprétation des recherches de la Banque d'Israël ainsi que sur de fausses hypothèses. La représentante a souligné qu'Israël avait tout intérêt à ce que la Palestine ait une économie florissante et a mentionné plusieurs initiatives israéliennes qui visaient à soutenir l'agriculture et les travailleurs palestiniens. Israël espérait que les négociations engagées avec la partie palestinienne seraient couronnées de succès.

84. La plupart des représentants ont remercié la CNUCED d'apporter son soutien au peuple palestinien depuis des décennies par le biais de projets de coopération technique, y compris des projets de renforcement des capacités, de services consultatifs et de recherches. Se référant au rapport, ces représentants ont fait observer que l'occupation et l'implantation de colonies mettaient le développement hors d'atteinte et que la communauté internationale devait accorder suffisamment d'aide à l'Autorité palestinienne pour qu'elle puisse maintenir ses acquis institutionnels et atténuer les contraintes budgétaires. Il fallait cependant mettre fin à l'occupation et permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et à la souveraineté. Des représentants ont souligné qu'il était important d'appuyer le programme exemplaire de la CNUCED, compte tenu de la vulnérabilité du territoire palestinien occupé face aux chocs politiques et économiques, et ont appelé à mobiliser davantage de ressources

pour répondre aux besoins spécifiques de l'économie palestinienne et remplir le mandat de Doha.

K. Rapport du colloque public de la CNUCED

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

85. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a présenté le point de l'ordre du jour, notant que le quatrième colloque public était un exemple de la façon dont la CNUCED associait différents partenaires à un échange de vues ouvert et utile. Le thème du colloque était «L'après-2015: de nouvelles approches économiques pour un programme cohérent». Il a remercié les Gouvernements autrichien, chinois, indien, indonésien et kazakh et la Fondation Friedrich Ebert (Allemagne) d'avoir fourni des contributions financières pour financer l'organisation du colloque public et la participation de la société civile et de spécialistes des pays en développement.

86. Le rapport a été présenté par la Directrice adjointe du Bureau de Genève de la Confédération syndicale internationale, qui a dit que le colloque offrait un cadre utile pour faire cause commune sur certains thèmes et a souligné certaines des recommandations du colloque, concernant notamment une taxe sur les transactions financières et une restructuration des accords internationaux de commerce et d'investissement pour garantir un partage équitable des avantages. Elle a conclu son allocution en soulignant la nécessité d'institutionnaliser le colloque public pour qu'il ait lieu régulièrement.

87. Le représentant d'un groupe régional a dit qu'ayant assisté au colloque public pour la première fois, il avait trouvé celui-ci très utile. Il a invité tous les États membres à assister au prochain Colloque.

88. Un représentant a salué le fait que le rapport du colloque public de 2013 mettait en évidence de nouvelles approches économiques en se fondant sur l'expérience passée. Une représentante a noté avec satisfaction que le colloque public commençait à avoir lieu régulièrement.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

89. La soixantième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 16 septembre 2013 par M. Mukhtar Tileuberdi (Kazakhstan), Président du Conseil à sa cinquante-neuvième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

90. À sa 1103^e séance plénière (séance d'ouverture), le Conseil a élu Triyono Wibowo (Indonésie) Président du Conseil à sa soixantième session.

91. Le Conseil a complété la composition du Bureau en élisant 10 vice-présidents et le rapporteur au cours de la 1103^e séance plénière et de la 1111^e séance plénière (séance de clôture); le Bureau était donc composé comme suit:

<i>Président:</i>	M. Triyono Wibowo (Indonésie)
<i>Vice-Présidents:</i>	M. Abdul Samad Minty (Afrique du Sud)
	M. Léopold Ismael Samba (République centrafricaine)
	M. Mikhail Khvostov (Biélorus)
	M. Jüri Seilenthal (Estonie)
	M. Mohsen Naziri Asl (République islamique d'Iran)
	M. Efraín Díaz Arrivillaga (Honduras)
	M ^{me} Victoria Marina Velásquez de Avilés (El Salvador)
	M. Thomas Fitschen (Allemagne)
	M. Thomas Wagner (France)
	M. Nicola Faganello (Italie)
<i>Rapporteur:</i>	M. Thomas Fitschen (Allemagne)

92. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs des groupes régionaux et des autres groupes reconnus seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 2 de l'ordre du jour)

93. À sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote [TD/B/60/1/Rev.1](#) (voir annexe I).

94. Les représentants ci-après ont été élus au Bureau du Comité de session I, chargé d'examiner le point 5 de l'ordre du jour, intitulé «Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés: deuxième rapport d'activité»:

<i>Président:</i>	M. Thomas Fitschen (Allemagne)
<i>Vice-Président-Rapporteur:</i>	M ^{me} Lillian Saili Bwalya (Zambie)

95. Les représentants ci-après ont été élus au Bureau du Comité de session II, chargé d'examiner le point 6 de l'ordre du jour, intitulé «Le développement économique en Afrique – Commerce intra-africain: libérer le dynamisme du secteur privé»:

<i>Président:</i>	M. Abdul Samad Minty (Afrique du Sud)
<i>Vice-Président-Rapporteur:</i>	M ^{me} Shumeng Li (Chine)

D. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 15 de l'ordre du jour)

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2012-2013 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2014

96. À sa 1111^e séance plénière (séance de clôture), le Conseil a élu les membres de l'Organe consultatif pour 2014 comme suit: M. Triyono Wibowo (Indonésie), M. Md Abdul Hannan (Bangladesh), M. Abdulla Nasser al Rahbi (Oman), M. Minelik Alemu Getahum (Éthiopie), M. Nkopane Monyane (Lesotho), M. Boudjemaa Delmi (Algérie), M. Ulises Canchola Gutiérrez (Mexique), M. Alfredo Suescum (Panama), M. Luis Enrique Chávez Basagoitia (Pérou), M. Thomas Fitschen (Allemagne), M. Murad N. Najafbayli (Azerbaïdjan) et M. Raimonds Jansons (Lettonie).

97. Le Conseil a été informé que les membres de la liste B devaient encore soumettre trois candidatures pour l'Organe consultatif.

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

98. Le Conseil n'a été saisi d'aucune nouvelle demande. Une liste des 114 organisations non gouvernementales admises à participer aux travaux de la CNUCED est publiée sous la cote [TD/B/IGO/LIST/10](#).

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

99. Le Conseil n'a été saisi d'aucune nouvelle demande. Une liste des 211 organisations non gouvernementales admises à participer aux travaux de la CNUCED, dont 124 dans la catégorie générale et 87 dans la catégorie spéciale, est publiée sous la cote [TD/B/NGO/LIST/15](#).

Examen du calendrier des réunions

100. À sa séance de clôture, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2013 et le calendrier indicatif pour 2014 et 2015 figurant dans le document [TD/B/60/CRP.1](#), avec deux modifications. L'intitulé de la réunion devant se tenir du 11 au 15 novembre 2013 serait modifié comme suit: «Neuvième Conférence de la CNUCED sur la gestion de la dette». Les dates de deux réunions seraient modifiées comme suit: le Forum mondial sur les produits de base se tiendrait du 7 au 8 avril 2014 et la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base, du 9 au 11 avril 2014. Le calendrier officiel serait publié sous la cote TD/B/INF.229.

Composition du Groupe de travail en 2014

101. Le Conseil a aussi approuvé la composition du Groupe de travail en 2014, comme suit: Allemagne, Autriche, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Chine, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Guatemala, Inde, Italie, Japon, Kazakhstan, Nigéria, Pakistan, Sénégal, Soudan et Suisse.

Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

102. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a examiné la liste des États membres de la CNUCED qui a été distribuée sous la cote [TD/B/INF.228](#).

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

103. Également à sa séance plénière de clôture, le Conseil a été informé que les décisions prises à sa soixantième session n'avaient pas d'incidences financières supplémentaires.

E. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 16 de l'ordre du jour)

104. À sa 1111^e séance plénière (séance de clôture), le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la soixantième session, publié sous la cote [TD/B/60/L.2](#).

F. Ordre du jour provisoire de la soixante et unième session du Conseil

(Point 17 de l'ordre du jour)

105. Également à sa séance plénière de clôture, le Conseil a décidé de renvoyer ce point aux consultations du Président. L'ordre du jour provisoire sera soumis en temps opportun pour approbation.

G. Adoption du rapport

(Point 19 de l'ordre du jour)

106. Également à sa séance plénière de clôture, le Conseil a adopté son rapport – documents [TD/B/60/L.1](#) et Add.1 à Add.9, [TD/B/60/SC.I/L.1](#), [TD/B/60/SC.I/L.2](#), [TD/B/60/SC.II/L.1](#), [TD/B/60/SC.II/L.2](#)³ et [TD/B/60/L.2](#) – et a autorisé le Rapporteur à établir, selon qu'il conviendrait, le texte final du rapport en tenant compte des travaux de la séance plénière de clôture, ainsi que le rapport du Conseil du commerce et du développement à l'Assemblée générale.

³ Voir note 1.

Annexe I

Ordre du jour de la soixantième session du Conseil du commerce et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
3. Débat de haut niveau: Voir plus loin: La CNUCED et les nouveaux modèles de croissance au service du commerce et du développement.
4. Interdépendance: vers de nouvelles structures de la croissance mondiale.
5. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés: deuxième rapport d'activité.
6. Le développement économique en Afrique – Commerce intra-africain: libérer le dynamisme du secteur privé.
7. Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement.
8. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: accroître la demande intérieure et régionale pour parvenir à une croissance équilibrée et durable.
9. L'investissement au service du développement: les chaînes de valeur mondiales et le développement.
10. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social.
11. Activités de coopération technique:
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED;
 - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
12. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la treizième session de la Conférence:
 - a) Suite donnée au rapport du Corps commun d'inspection et conclusions concertées de la vingt-sixième session extraordinaire du Conseil du 6 juillet 2012;
 - b) Rapport sur le colloque public de la CNUCED.
13. Autres questions relatives au commerce et au développement:
 - a) Développement progressif du droit commercial international: quarante-sixième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - b) Rapport de la Commission du commerce et du développement.

14. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.
15. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2012-2013 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2014;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - d) Examen du calendrier des réunions;
 - e) Composition du Groupe de travail en 2014;
 - f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
 - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
16. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
17. Ordre du jour provisoire de la soixante et unième session du Conseil.
18. Questions diverses.
19. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation⁴

1. Les représentants des États membres ci-après du Conseil du commerce et du développement ont participé à la session:

Afghanistan	Géorgie
Afrique du Sud	Grèce
Albanie	Guatemala
Allemagne	Guinée
Angola	Haïti
Arabie saoudite	Honduras
Argentine	Hongrie
Autriche	Inde
Azerbaïdjan	Indonésie
Bahamas	Iraq
Bangladesh	Iran (République islamique d')
Barbade	Israël
Bélarus	Italie
Bénin	Japon
Bhoutan	Jordanie
Bosnie-Herzégovine	Kazakhstan
Botswana	Kirghizistan
Bésil	Koweït
Bulgarie	Lesotho
Burkina Faso	Libye
Burundi	Lituanie
Canada	Malaisie
Cap-Vert	Maldives
Chine	Malte
Colombie	Maroc
Congo	Maurice
Côte d'Ivoire	Mexique
Croatie	Mongolie
Cuba	Mozambique
Djibouti	Myanmar
Égypte	Népal
El Salvador	Nigéria
Équateur	Oman
Espagne	Pakistan
Estonie	Pays-Bas
Éthiopie	Pérou
Fédération de Russie	Philippines
Finlande	Pologne

⁴ La présente liste indique les participants inscrits. La liste des participants porte la cote TD/B/60/INF.1.

Portugal	Sierra Leone
Qatar	Singapour
République centrafricaine	Slovénie
République démocratique populaire de Corée	Soudan du Sud
République de Corée	Sri Lanka
République démocratique du Congo	Suède
République dominicaine	Suisse
République tchèque	Swaziland
Rwanda	
Seychelles	

2. Les observateurs ci-après ont participé à la session:

État de Palestine
Saint-Siège

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Centre Sud
Commission économique eurasienne
Organisation de la coopération islamique
Organisation des États des Caraïbes orientales
Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
Union africaine
Union européenne

4. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session:

Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en
développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
Centre du commerce international
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session:

Banque mondiale
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation internationale du Travail
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation mondiale du commerce
Union internationale des télécommunications

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale:

Association actuarielle internationale
Confédération syndicale internationale
Consumer Unity and Trust Society International
Global Traders Conference
Ingénieurs du monde
Organisation camerounaise de promotion de la coopération économique internationale
Village suisse ONG